

26.10.2018 - 16:09 Uhr

Communiqué de presse de M. Fredrik Paulsen du 26 octobre 2018

Lausanne (ots) -

M. Frederik Paulsen a pris note avec satisfaction de la décision, communiquée ce jour par le Procureur général du Canton de Vaud, de classer le dossier judiciaire ouvert en lien avec les voyages amicaux en Russie auxquels il a participé.

Il constate que les faits, tels qu'ils avaient été présentés dans son communiqué du 26 juin 2018, ont été confirmés par l'enquête préliminaire de police.

Il observe que, pendant quatre mois, certains médias se sont évertués à ne pas tenir compte de ces explications. Avec systématique, ils ont propagé à son encontre des insinuations et des soupçons infondés, portant ainsi gravement atteinte à sa personnalité.

En conséquence du dommage subi, M. Frederik Paulsen étudie toute action en justice à l'encontre de quiconque a propagé, propagé ou propagera des éléments mettant en cause sa probité et sa réputation. Il ne sera procédé à aucune autre déclaration.

Contact:

Christian Bettex
c.bettex@rusconi-avocats.ch
021 321 50 80

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100065052/100821462> abgerufen werden.